

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 889

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 48 SEXIES

Compléter cet article par les mots :

« et le montant : « 782 768 € » est remplacé par le montant : « 600 000 € » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version issue de l'Assemblée nationale.